

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

* * * * *

L'an deux mil vingt, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de la commune de LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr BORDET Bernard, Maire.

PRÉSENTS : Mmes BOUHIER-BONNEAU Brigitte, GROUSSET Sylvie, HERHARD Anne-Marie, VEILLAT FABIEN Florence, MM BORDET Bernard, GIRAUD Pierre, GUITON Pierre, LUCAS Mathieu.

ABSENTS EXCUSÉS : M. BRISSON Noël

Nombre de Conseillers en exercice :	9
Présents :	8
Absents excusés :	1
Pouvoirs :	0
Votants :	8
Secrétaire de séance :	Madame HERHARD Anne-Marie
Convocation :	17 janvier 2020

ORDRE DU JOUR

A. FINANCES

- 1) Ouverture d'une ligne de trésorerie
- 2) Demande de subvention pour travaux de sécurisation de l'école
- 3) Exploitation 2020 d'une activité de batellerie au port communal

B. TRAVAUX

- 1) Devis peinture pour l'école
- 2) Point information sur les travaux de l'école et de la Place du Monument aux morts
- 3) Convention relative au programme annuel de rénovation de l'éclairage public 2020

C. RESSOURCES HUMAINES

- 1) Mise en place d'un Compte Épargne Temps

D. URBANISME

- 1) Information Vendée Logement

E. Questions diverses

Approbation du compte rendu du 19 décembre 2019

Le compte rendu du 19 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

A. FINANCES :

1) Ouverture d'une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire annonce qu'afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la Commune peut ouvrir une ligne de trésorerie. Deux organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition en ce sens. Après étude des offres reçues, la proposition de la Caisse fédérale du Crédit Mutuel apparaît être la plus intéressante.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide, à l'unanimité :

–**DE DEMANDER** au Crédit Mutuel une ligne de trésorerie ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant : 80 000,00 euros
- Taux variable : 0.70 %, déterminé en fonction de l'index EURIBOR 3 mois
- Durée : 12 mois

–**DE PRENDRE** l'engagement pendant toute la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances ;

–**DE CONFERER** toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

2) Demande de subvention pour travaux de sécurisation de l'école

Monsieur Le Maire présente le projet de travaux de sécurisation de l'école qui prévoit une clôture sur muret existant et un portail électrique en métal laqué.

Le financement prévisionnel se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
		60 % Etat	18 612 €
		20 % Région	6 204 €
		20% Auto financement	6 204 €
TOTAL	31 020 €	TOTAL	31 020 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention d'Etat et de Région dans le cadre de ces travaux.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'accepter les travaux de sécurisation de l'école et la demande de subventions.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne mise en place de ces travaux et à la demande de subventions.

3) Exploitation 2020 de l'activité de batellerie au port communal

Monsieur le Maire informe que Monsieur Jérémy CAQUINEAU a demandé l'autorisation d'exploiter sous sa responsabilité et en l'absence de toute sujétion de service public, une activité de batellerie au Port Communal pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur Jérémie CAQUINEAU à exploiter le port communal pour l'année 2020 (Convention 2018 à 2022) ;
- **DECIDE** de fixer les tarifs réévalués en fonction de l'indice des loyers commerciaux du troisième trimestre 2019 définis par l'INSEE, pour l'année 2020 : **91.07 €** par barque, **30.57 €** par canoë et **524.78 €** pour la billetterie ;

B. TRAVAUX :

1) Devis pour les travaux de peinture de l'école

Monsieur le Maire présente le devis de Monsieur LEBLANC concernant les travaux de peinture de huit appuis de fenêtre et dessous de corniche du bâtiment scolaire :

- 8 appuis de fenêtre (comprenant lavage, préparation du support, rebouchage, 1 couche de fixateur, finition 2 couches de peinture sol lessivable) : 1 387,95 euros HT
- Dessous de corniche (comprenant lavage, préparation du support, rebouchage partiel, 1 couche de fixateur, finition 2 couches de peinture acrylique mat 5 : 280,00 euros HT
- Échafaudage (comprenant le montage et démontage) : 2 387,85 HT

Le montant du devis s'élève à 4 461.38 euros TTC.

Le Conseil Municipal décide de demander un autre devis comparatif.

2) Point information sur les travaux de l'école et de la place du Monument aux Morts

Monsieur le Maire précise que la SARL DELAVAL à l'origine de la pose de quatre radiateurs dans la cantine a revu sa facture à la baisse du fait d'une installation moins contraignante qu'estimée à l'établissement du devis.

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que la pose de faïence est prévue dans le courant de la semaine prochaine.

Monsieur le Maire prévient qu'un réglage de la nouvelle chaudière est encore nécessaire, et qu'une relance de certaines sociétés sera entreprise en raison de petites malfaçons.

Monsieur le Maire souligne que depuis les travaux effectués Place du Monument aux morts, les

cars peuvent se garer facilement assurant ainsi la sécurité de leurs passagers. Dans la continuité d'une démarche sécuritaire, une demande va être faite auprès de la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise pour la mise en place de marquages au sol type « zébras ».

3) Convention relative au programme annuel de rénovation de l'éclairage public

Monsieur Le Maire présente le programme annuel concernant l'éclairage public qui recense et planifie les travaux 2020 dans lequel figure les travaux de déplacement du luminaire sur façade, rue du Port et la mise en place de l'éclairage pour le lotissement Le Dezais. Monsieur Le Maire précise qu'une demande d'annulation pour les travaux concernant le déplacement du luminaire sur façade va être faite suite à la demande du propriétaire.

Monsieur Le Maire expose le projet de rénovation de l'éclairage public qui suggère une planification entre 2026 et 2029 de changement de globes des 47 points lumineux situés sur la commune. Le montant estimé des travaux s'élève à 63 000 euros avec une participation équivalente du SYDEV et de la commune, soit 31 500 euros pour chaque partie.

C. RESSOURCES HUMAINES

1) Mise en place d'un Compte Épargne Temps

Monsieur le Maire rappelle que les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un Compte Épargne Temps (CET).

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le détail des modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture du Compte Épargne Temps, ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent conformément à l'article 10 alinéa 1 n° 2004-878 du 26 août 2004.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de délibération qui devra être validé par le Comité Technique du Centre de Gestion 85. A réception de l'aval du Comité Technique, le Conseil Municipal devra en délibérer.

D. URBANISME

1) Information sur projet construction Vendée Logement

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal sur le projet de deux constructions mis en œuvre par l'entreprise sociale Vendée Logement Esh. Vendée Logement Esh construit et propose une offre destinée aux personnes et aux familles éligibles au logement social. Les travaux de ces deux logements débuteront en mai ou juin 2020.

E. QUESTIONS DIVERSES

- Convention a mettre en place pour le columbarium ;
- Demande à l'assurance pour une prise en charge de la réparation de l'abribus situé à l'école ;
- Suggestion de la mise en place d'une caution pour la location de la salle des fêtes ;
- Déplacement du gravier pour assurer la sécurité Route de Benet ;
- Suggestion de location du Tivoli acheté pour la maternelle aux habitants ou associations du Mazeau.

N'ayant plus de point à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 08.



**Le Maire
Bernard BORDET**

